



Directive 391 (1980)¹

Effets économiques et sociaux des technologies avancées

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Eu égard aux résultats du Colloque sur les effets économiques de la technologie spatiale et des autres technologies avancées, organisé du 28 au 30 avril 1980 au Conseil de l'Europe ;
2. Soulignant les importantes répercussions de l'innovation technologique sur les politiques de l'emploi et les politiques économiques et sociales des Etats membres du Conseil de l'Europe ;
3. Exprimant sa préoccupation des effets multiples du développement technologique sur l'organisation démocratique de la société et la condition humaine ;
4. Soulignant la nécessité de fournir aux gouvernements, aux parlements et aux autres responsables politiques de meilleures informations sur les tendances et les développements découlant de la technologie spatiale et des autres technologies avancées, afin de les aider à adopter des mesures politiques appropriées ;
5. Attachant la plus haute importance à une coopération européenne visant à rationaliser l'utilisation des ressources pour la recherche et les investissements dans des technologies à coût élevé, dépassant les moyens financiers de la plupart des pays, et à rechercher une harmonisation suffisante des politiques sociales et économiques afin d'éviter une distorsion significative de la concurrence ;
6. Préoccupée par le fait que des initiatives unilatérales et bilatérales menées actuellement par des Etats membres de l'Agence spatiale européenne (ASE) constituent un danger pour l'avenir du fonctionnement de cette Agence, et par le fait que le Conseil de l'ASE ne s'est pas réuni au niveau ministériel depuis 1977 ;
7. Préconisant de plus larges échanges entre scientifiques, chercheurs, responsables de l'éducation, partenaires sociaux et responsables politiques, afin d'évaluer les effets économiques et sociaux des technologies de pointe,
8. Charge son Comité mixte européen de coopération scientifique d'organiser, si possible avant la fin de 1980, une Audition parlementaire publique sur le thème « Effets économiques et sociaux des technologies avancées », sous le patronage commun de la commission des questions économiques et du développement, de la commission de la science et de la technologie et de la commission des questions sociales et de la santé, selon les modalités exposées dans le rapport de sa commission des questions économiques et du développement ([Doc. 4556](#)).

1. Voir [Doc. 4556](#), [Doc. 4556](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 3 juillet 1980.

